

COMITÉ DIRECTEUR
Le 7 juin 2021 - Visioconférence
PROCÈS-VERBAL

- 1/ Approbation du PV du 10 mai
- 2/ Point sportif
- 3/ Désignation des organisateurs des manifestations nationales 2022
- 4/ Coupe de France 2022
- 5/ Règlementation sportive 2022
- 6/ Point financier
- 7/ Point administratif
- 8/ Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Ajointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Marine LERICOLAIS	Membre du comité directeur
Guylaine MARCHAND	Membre du comité directeur
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 26 votants

Assistent :	Caroline AUTOUR	Secrétaire
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction

Luc BODENNEC	Président de la Ligue Bretagne
Stéphane CHEVAUCHET	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Nicolas JOLLY	Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire
Michel ANDRIEUX	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
Jacques DECRIEM	Président de la Ligue Hauts-de-France
Frédéric ANDOLFI	Président de la Ligue Ile-de-France
Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue PACA
Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire

Excusés :

Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Jean-Raymond PELTIER	Président de la Ligue Grand-Est
Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie

Le Président ouvre la séance à 18h10 et accueille le nouveau Directeur Technique National, S. Vieilledent.

S. Vieilledent est ravi de retrouver le monde de l'aviron et de porter collectivement un projet fédéral innovant et ambitieux.

Une feuille de route des 100 premiers jours et une première approche de la déclinaison opérationnelle du projet fédéral ont été dressées.

Il se déplacera en région pour échanger avec les présidents de ligues, cadres techniques et techniciens sportifs régionaux.

1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 10 mai 2021

Le procès-verbal de la réunion du 10 mai a été adressé pour avis aux membres du comité.

CE PROCÈS-VERBAL EST APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (23 voix/23 présents).

2/ Point sportif

A. Tixier dresse le bilan des résultats des équipes de France et communique quelques informations :

• Régate de qualification paralympique - Gavirate :

- 1xHPR1 : J. Hardi finit 3^{ème} de sa série, blessé.

• Régate internationale de Gavirate :

Très bons résultats dans l'ensemble.

- 1x FPR1 : N. Benoit a déclaré forfait.
- 2xMixPR2 : P. Bouge et C. Lavigne sont 3^{ème} le samedi et 1^{er} le dimanche.
- 4+MIXPR3 : A. Jesel, M. Boulet, E. Sauzeau et R. Taranto terminent 1^{er} le samedi.
- 4+MIXPR3 : A. Jesel, M. Boulet, E. Sauzeau et J. Hamelin terminent 1^{er} le samedi.

• Coupe du monde de Sabaudia :

La France remporte le trophée du 2XFPL suite aux 3 étapes de Coupe du monde 2021.

- Secteur féminin :
 - 2xFPL : A. Morizot et S. Duncan terminent 4^{ème}. Bonne performance.
 - 1xF : A. Feutrie se classe 11^{ème}.
- Secteur masculin :
 - 2- HTC : G. Turlan et T. Turlan ont déclaré forfait.
 - 2- HTC : L. Chamorand et T. Rayet terminent 7^{ème}. Belle performance.
 - 1x HPL: H. Beurey est 7^{ème}. Belle performance.

• Sélections des équipes de France

- Équipe Olympique :

La Commission Consultative de Sélections Olympiques se réunira le 8 juin pour valider la liste des sportifs qui participeront aux Jeux Olympiques.

- Équipe U23 :

Le comité de sélection de la FFA entérinera le 8 juin la composition du collectif U23 en lien avec les propositions des chefs de secteurs.

- Équipe juniors :

L'étape de sélection finale s'effectuera à l'issue de la régates de sélection programmée les 3 et 4 juillet à Libourne.

Discussion :

S. Guerinot regrette une nouvelle fois le manque de bienveillance envers les U23PL.

Il évoque les piges U23 où le 4x féminin, nouvellement constitué, obtient un temps pronostique de plus de 90% et auquel a été annoncé qu'il ne serait sans doute pas envoyé au championnat du monde. Dans ces circonstances, la même règle doit être appliquée à tous les équipages. Le discours doit être plus pédagogique et il est regrettable que l'objectif soit uniquement orienté sur des médailles et non sur un projet de formation. Il faut être cohérent avec tous les sportifs et communiquer clairement.

S. Vieilledent relève, d'après les propos de S. Guerinot, un souci d'équité entre les traitements qu'il étudiera.

À la lecture du chemin de sélection et de la stratégie de sélection chez les U23, il est clairement indiqué que l'obtention de médailles au championnat du Monde constitue l'objectif prioritaire des collectifs senior U23 féminins et masculins. L'entraîneur s'est donc référé aux règles votées par le comité directeur.

Le comité de sélection se réunira le 8 juin pour valider les sélections.

Une stratégie et un chemin de sélection ont été établies, il est important de faire confiance jusqu'à la fin de l'olympiade à l'équipe en place.

C. Berrest souhaite que le bureau fédéral et la direction technique nationale manifestent de l'attention envers les sportifs susceptibles d'arrêter leur carrière de haut niveau.

A. Tixier précise qu'à ce jour aucun sportif n'a annoncé un arrêt de carrière.

C. Vandenberghe indique que des contacts téléphoniques sont pris régulièrement et des courriers ont été adressés au nom de tous les élus à chaque sportif à l'issue de tous les événements sportifs 2021. Il est primordial que la FFA face preuve de bienveillance envers ses sportifs.

V. Busser précise que les sportifs doivent prendre le temps pour décider ou non d'un arrêt de carrière.

S. Vieilledent souligne l'importance de ne pas faire l'amalgame entre un arrêt de carrière et un questionnement sur une continuité dans le haut niveau.

Des projets intermédiaires pourraient être proposés aux sportifs non sélectionnés pour les JO ou pour les U23. L'importance est de pouvoir les projeter vers 2024 en insufflant une dynamique.

3/ Désignation des organisateurs des manifestations nationales 2022

En préambule, V. Busser rappelle que le comité directeur du 17 avril a pris l'engagement d'attribuer prioritairement en 2022 une manifestation aux organisateurs n'ayant pu tenir leur événement 2021 : AC Cazaubon, Régates Mâconnaises, AS Gérardmer, CA Vichy.

Le CN Libourne ne se porte pas candidat à une manifestation nationale 2022 ayant à supporter une organisation internationale.

Le Championnat de France Indoor se déroulera à Paris les vendredi 4 et samedi 5 février 2022. Un contact a été pris avec le Stade Charléty.

Il est procédé à la désignation des organisateurs 2022 :

• **5-6 mars 2022** : Championnats de France Longue Distance junior, senior et master
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LES RÉGATES MACONNAISES. (25 voix/25 présents).

• **15-17 avril 2022** : Championnats de France bateaux courts J18, senior, para-aviron et sport adapté
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ L'AC ARMAGNAC. (25 voix/25 présents)

• **14-15 mai 2022** : Championnats de France UNSS et FFSU

Le CN Creusot ne peut se porter candidat. L'organisateur sera désigné ultérieurement.

- **20-21 mai 2022** : Championnats de France d'aviron de mer junior (J16 et J18), sénior, master para-aviron et Critérium aviron sport adapté.
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ L'AVIRON AGATHOIS. (25 voix/25 présents)
- **4-5 juin 2022** : Championnats de France senior et J18 bateaux longs
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LE CLUB AVIRON DE VICHY. (25 voix/25 présents)
- **18-19 juin 2022** : Championnats de France Master
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LES RÉGATES MACONNAISES. (25 voix/25 présents)
- **25-26 juin 2022** : Championnat National jeune
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ L'AS GÉRARDMER. (25 voix/25 présents)
- **25-26 juin 2022** : Championnats de France de Beach Rowing Sprint
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LA SEYNE-SUR-MER. (25 voix/25 présents)
- **1^{er}-3 juillet 2022** : Championnats de France J16 et U23
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ L'AC BOURGES (26 voix/26 présents).
- **1^{er}-2 octobre 2022** : Championnats de France senior sprint
LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LE CLUB DE VAIRES-TORCY (26 voix/26 présents).

4/ Coupe de France 2022

Une présentation a été effectuée le 28 mai aux présidents de ligues, cadres techniques et responsables ETR (annexe 1). Après consultation des présidents de ligues, les dates des 29 et 30 octobre ont été retenues pour l'organisation de la Coupe de France 2022. (11 ligues présentes : 9 oui)

L'organisateur de la Coupe de France des Régions 2022 sera désigné lors du comité directeur de juillet prochain.

C. Vandenberghe précise que cette consultation territoriale a permis d'arrêter des dates autorisant l'intégration des sportifs de haut niveau aux équipes de ligues.

J. Decriem, n'ayant pu assister à la réunion du 28 mai, ajoute émettre un avis favorable sur les dates proposées.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 25 POUR ET 1 ABSTENTION (26 présents) LA TENUE DE LA COUPE DE FRANCE LES 29 ET 30 OCTOBRE 2022.

5/ Réglementation sportive 2022

P. Lot présente et commente le document RÈGLEMENTATION SPORTIVE 2022 (Annexe 1).

Le document sera complété pour le 1^{er} juillet avec les informations concernant le championnat de France indoor, la Coupe de France et le Championnat de France UNSS-FFSU.

Discussions :

R. Mouchel apporte des précisions sur le championnat de France d'aviron de mer :

- ajout d'une catégorie junior homme et femme
- les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs juniors ne seront pas autorisés à participer à l'identique des seniors et U23.
- les rameurs devront avoir participé à une régates labellisée mer.

F. Andolfi : Les rameurs de rivière sont de plus en plus intéressés par le championnat de France mer, imposer une épreuve préalable risque de limiter leur participation.

R. Mouchel précise que ce sujet fait débat au sein de la commission.

F. Pelegri pense qu'un rameur de compétition de rivière semble avoir la compétence pour la mer et qu'il ne paraît pas nécessaire de leur imposer une régates qualifiante.

Selon S. Gautier-Guyon, imposer une participation à une régates labellisée est un retour en arrière n'allant pas dans le sens du développement mais représentant un frein à la participation du plus grand nombre aux France. La compétence mer ne s'acquiert pas sur une seule épreuve.

R. Mouchel précise qu'une réflexion est initiée sur l'obligation d'obtention du brevet mer.

F. Andolfi propose de n'imposer l'obtention de ce brevet qu'à la partie expérimentée de l'équipage.

Concernant les masters, P. Lot indique que la commission propose de rajouter deux épreuves : 2-FB et 4+HD.

Pour le Beach Rowing, R. Mouchel propose de reconduire le programme de Marseille tel que prévu en 2021 et d'ajouter deux catégories solos en junior.

A propos du championnat national jeune, il est proposé de rajouter le 2xH et 2xF afin de permettre aux clubs dotés de peu d'effectif de participer à ce championnat. L'ajout de cette embarcation amène à une modification du classement jeune.

LA REGLEMENTATION SPORTIVE 2022 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITE (26 voix/26 présents) TELLE QUE PROPOSÉE ET SERA COMPLÉTÉE LORS DU COMITÉ DIRECTEUR DU 1^{er} JUILLET 2021.

6/ Point financier

F. Banton dresse un point d'étape :

- Plan de développement : le dossier a été déposé auprès de l'ANS avec quatre thèmes : développement des pratiques, structuration nationale et territoriale, recrutement et fidélisation, actions sociales et sociétales et la formation. Ce dossier est suivi en collaboration avec G. Purier.

L'agence fixe des objectifs : une action ne peut être financée à plus de 50% de son budget excepté sur les projets handicaps pouvant être aidés à hauteur de 80%.

Le budget global de l'ensemble de ces actions s'élève à 826 709 euros avec une demande de subvention à hauteur de 416 500 euros.

Ce contrat doit être reconduit chaque année de l'olympiade. Il faut pouvoir en justifier la réalisation.

Ce financement oblige la FFA à introduire plus de fonds propres dans le financement de nos actions impliquant l'affectation sur chacune des actions des frais généraux du système fédéral de manière à être cohérent dans l'établissement des budgets et à pouvoir justifier en fin d'année les subventions.

- Plan matériel lourd : financement des gros investissements (bateaux, véhicules...). Ce plan est établi sur la durée de l'olympiade avec des ajustements annuels. Ces subventions deviennent des subventions d'investissement amortissables sur 4 ans. La demande déposée s'élève à 490 000 euros avec un financement à hauteur de 80% soit 392 000 euros sur 2021. Cette subvention répartie sur les 4 ans à venir c'est-à-dire au prorata temporis soit 98 000 euros annuels.

Le reste à charge pour la FFA sera de 98 085 euros.

Des contraintes budgétaires pour 2021 vont découler de ce nouveau plan puisqu'il vient en lieu et place, entre autres, d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 200 000 euros par an.

- Jeux olympiques de Tokyo : La FFA propose de prendre en charge le surcoût des billets d'avion, à hauteur de 11 000/12 000 euros pour les sportifs de la fédération afin qu'ils voyagent en classe supérieure. Le CNOSF ne prenant en charge en classe business que les sportifs de plus de 190 cm.

La trésorerie disponible à ce jour est de 1 214 000 euros soit 75 jours de fonctionnement.

L'état de comptage des licences à ce jour fait apparaître une augmentation des licences D90 depuis le déconfinement. Le comptage à fin août 2021 devrait limiter la perte à 6% ou 7%.

- Bilan du PSF :

L'enveloppe disponible s'élève à 1 083 150 euros pour les clubs, CD et Ligues soit une augmentation de 50 000 euros par rapport à 2020.

Sur ce plan viendront se rajouter 209 150 euros pour le plan de relance.

A noter que certaines structures n'ont pas fourni les justificatifs 2020. L'ANS demandera le remboursement des aides versées.

Le budget ajusté sera proposé au prochain comité. Le budget est tendu pour cause des modifications des subventions du plan matériel et d'ajustements de frais sur le haut-niveau.

La difficulté sera de maintenir à l'équilibre le budget.

- Poste déplacement élus et de fonctionnement : économie de 20 000 euros par an.
- Refonte des contrats de maintenance : économie de 15 000 à 20 000 euros par an.

Des pistes de partenariats sont énumérées. Si de nouveaux partenaires sont envisagés, il en sera discuté au préalable avec le comité.

E. Forshaw souhaite connaître l'avancée du "dossier J. Grobler" et son financement.

F. Banton rappelle que l'ANS s'est engagée à financer ce poste à 100%.

7/ Point administratif

• Désignation délégués Championnat National Jeune, Championnats de France senior sprint 2021 :

Du 14 au 16 juillet :

Président de jury : P. Marillaud

Délégué anti-dopage : B. Pissotte

Délégué fédéral : P. Lot

Comité d'équité : B. Pissotte + A. Tollard + 1 cadre technique (H. Gigueux)

Du 17 au 18 juillet :

Président de jury : N. Parquic

Délégué anti-dopage : R. Bousquet

Délégué fédéral : P. Lot

Comité d'équité : R. Bousquet + A. Tollard + 1 cadre technique (A. Lalande)

8/ Questions diverses

• Report comité directeur du 19 juin

Il est proposé de reporter le comité directeur du 19 juin au 1^{er} juillet 2021.

• **Challenge des 7 défis capitaux**

La commission travaille avec la commission handi-aviron pour ajouter des catégories handi dans ce challenge. H. Gigeux travaille sur un projet qui sera validé par la commission médicale en amont de la commission indoor.

• **Direction technique nationale**

S. Roure souhaite connaître la répartition des cadres sachant que la cadre technique affectée à la ligue a annoncé son départ.

S. Vieilledent précise que les lettres de mission sont effectives jusqu'au 31 décembre 2021. Un rendez-vous avec le CGOCTS au ministère des sports est prévu pour évoquer les ressources humaines. Il est impératif de ne pas perdre de postes.

• **Licence et honorabilité**

H. Braud indique que dorénavant lors de la saisie de licence, la déclaration d'honorabilité devra être enregistrée pour les élus et encadrants dès septembre 2021. La fédération est-elle prête ?

M. Scotton précise que ce développement est en cours sur l'intranet.

• **Emplois ANS 2021**

H. Braud indique que les emplois ANS sont déclinés dans les conférences régionales du sport où sont précisées qu'ils dépendent directement des fédérations.

S. Vieilledent n'a pas d'information officielle sur ce sujet.

• **Licences**

G. Iragne : est-ce qu'il y aura un moyen d'ajouter une case à cocher pour avoir un état des lieux des pratiquants principalement rivière et des pratiquants principalement mer ?

M. Scotton précise que la faisabilité sera étudiée.

S. Roure demande si les clubs indoor sont exonérés de l'affiliation sur 3 ans.

F. Banton répond positivement.

• **Prochaines réunions**

- Assemblée générale extraordinaire le 19 juin 2021 en visioconférence – 8h00 (émargement)
- Comité directeur le jeudi 1^{er} juillet 2021 en visioconférence à 18h00



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues